

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2014

Publication : 03/12/2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 7 NOVEMBRE 2014

Délibération numéro 14 – 04 - 017

Dossier n°2 : Le programme immobilier pluriannuel 2015.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 24 octobre 2014, s'est réuni le vendredi 7 novembre 2014 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (19 membres présents sur un total de 22 administrateurs).

Étaient présents :

Madame Pascale OFFREY - Messieurs Jean-Claude BERTRAND - Georges BONNARD - André CELLIER (Vice-président) - Jean-Claude CHARVIN - Georges DRU (Vice-président) - Joël EPINAT - Joseph FERRARA - Luc FRANCOIS - Olivier GAULIN - Alain GUILLEMANT - Claude GIRAUD (Vice-président) - René LAPALLUS - Alain LAURENDON - Claude LIOGIER - Iwan MAYET - Bernard PHILIBERT (Président) - Jean-Claude REYMOND - Michel ROBIN.

Étaient excusés :

Madame Solange BERLIER – Messieurs Jean François BARNIER - Claude BOURDELLE.

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le programme immobilier pluriannuel voté en 2011 prévoyait la réalisation de 20 opérations. A ce jour, le bilan de mise en œuvre de ce plan est le suivant :

☞ 6 opérations ont déjà été réalisées : Chazelles sur Lyon ; Saint Etienne le Berland Roche ; Saint Cyr de Valorges ; Sail sous Couzan ; Charlieu ; Montagny.

☞ 5 opérations ont été lancées et seront réalisées d'ici 2015 : Saint Etienne la Métare ; Saint Héand ; Centre technique du matériel ; Saint Galmier ; Saint Sauveur en Rue.

☞ 3 opérations ont été inscrites au budget 2014 et en sont au stade d'études : Andrézieux Bouthéon ; Saint Jean Bonnefonds ; Jonzieux.

☞ 6 opérations n'ont pas été encore lancées : Saint Alban les Eaux ; Pelussin ; Neulise ; Roanne ; La Ricamarie ; Cordelle.

Le conseil d'administration pourrait décider de lancer 3 opérations parmi les 6 restantes. Le projet de budget intègre un crédit permettant de financer les frais d'études des maîtres d'œuvre qui seraient désignés lors du second semestre de l'année 2015.

Au vu des éléments techniques mentionnés dans le rapport de présentation, le choix pourrait se porter sur les opérations de construction des casernes implantées sur les communes de Saint Alban les Eaux, Pelussin et Neulise.

oooooooooooooooooooooooooooo

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer :

⇒ Pour décider le lancement de 3 nouvelles opérations immobilières à compter de 2015,

⇒ Pour voter les autorisations de programme et les crédits de paiement correspondant.

oooooooooooooooooooooooooooo

**Vu le rapport présenté par le Président,
le conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article 1 : Le centre d'incendie et de secours de Saint Alban les Eaux.

Le conseil d'administration décide de construire un nouveau centre d'incendie et de secours à Saint Alban les Eaux. Pour cette opération, une autorisation de programme de 700 000 € est votée pour la période 2015 – 2017.

Afin de financer les premières études, un crédit de 10 000 € est inscrit au BP 2015.

Article 2 : Le centre d'incendie et de secours de Pelussin.

Le conseil d'administration décide de construire un nouveau centre d'incendie et de secours à Pelussin. Pour cette opération, une autorisation de programme de 960 000 € est votée pour la période 2015 – 2017.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Afin de financer les premières études, un crédit de 10 000 € est inscrit au BP 2015.

042-284210242-20141107-14-04-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2014

Publication : 03/12/2014



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2014

Publication : 03/12/2014

Article 3 : Le centre d'incendie et de secours de Neulise.

Le conseil d'administration décide de construire un nouveau centre d'incendie et de secours à Neulise. Pour cette opération, une autorisation de programme de 800 000 € est votée pour la période 2015 – 2017.



Afin de financer les premières études, un crédit de 10 000 € est inscrit au BP 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	20
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT

